



Tél. : 04.77.27.80.09
Fax : 04.77.27.86.94
Email : mairie.poncins@wanadoo.fr
Site : www.commune-poncins.fr

COMPTE RENDU

Réunion du conseil municipal de PONCINS du mercredi 23 octobre 2019

Séance Publique.

Absents : M. Patrick LASSABLIÈRE, M. Régis CHARNAY, Christian COUTURIER, Mme Marlène BERTHON et Mme Catherine GIGOT

1. Compte rendu de la réunion du jeudi 26 septembre 2019

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 26 septembre 2019.

2. Tarifs communaux année 2020

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs communaux pour l'année 2020.

- Tarifs du columbarium (**Délibération n° 23-10-2019-1**) :

Cases	15 ans	30 ans	50 ans	Fourniture plaque et ouverture case	Dispersion Plaque sur stèle
3 urnes	300 €	450 €	600 €	100 €	100 €
4 urnes	400 €	600 €	800 €	100 €	100 €

- Tarifs des concessions au cimetière (**Délibération n° 23-10-2019-2**) :
 - concession cinquantenaire 105 € le m²
 - concession trentenaire 76 € le m²
- Tarifs des travaux au cimetière (**Délibération n° 23-10-2019-3**) :
 - creusement d'une fosse 224 €
 - nettoyage caveau 138 €
 - inhumation 68 €
 - exhumation 138 €
 - travaux complémentaires 85 €

Le déplacement des dalles sera à la charge de la famille.

- Tarifs redevance assainissement (**Délibération n° 23-10-2019-4**) :
 - Prime fixe 73 €
 - Redevance 1.08 €/m³ d'eau jusqu'à 100 m³
- Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) (**Délibération n° 23-10-2019-5**) :
 - 1 400 € pour l'année 2020.

- Tarifs droits de place pour la Fête Patronale (**Délibération n° 23-10-2019-6**) :

▪ Emplacement de 0 à 5 ml	20 €
▪ Emplacement de 5 à 10 ml	40 €
▪ Emplacement de 10 à 15 ml	55 €
▪ Emplacement de 15 ml et plus	60 €

- Tarifs location des salles communales (**Délibération n° 23-10-2019-7**) :

SALLE COMMUNALE

▪ Habitants de la commune	300 € + 100 € nettoyage
▪ Extérieurs	550 € + 100 € nettoyage
▪ Apéritif (habitants de la commune)	150 € + 100 € nettoyage
▪ Apéritif (extérieurs)	250 € + 100 € nettoyage
▪ Réunions	100 € + 100 € nettoyage

SALLE DES ASSOCIATIONS

▪ Habitants de la commune	180 € + 50 € nettoyage
▪ Extérieurs	300 € + 50 € nettoyage
▪ Apéritif (habitant de la commune)	100 € + 50 € nettoyage
▪ Apéritif (extérieurs)	150 € + 50 € nettoyage
▪ Réunions	50 € + 50 € nettoyage

A chaque location, il sera demandé une caution de 500 €.

Pour les associations, les salles sont gratuites. Il sera demandé :

- 50 € pour le nettoyage lors de loto, concours de belote, soirées familiales dans la salle communale,
- 50 € pour le nettoyage après des mâchons dans la salle des associations.

3. Intégration de la voirie du lotissement « Le Clos de l'Orme » dans la voirie communale

Par courrier daté du 1^{er} juillet 2019, M. AGRIPINO DA CUNA, président de l'ASL Le Clos de l'Orme, a formulé une demande de rétrocession des parties communes (voirie, éclairage public, espaces verts, réseaux d'eau potable, réseaux des eaux usées, bornes incendies, bassin de rétention) du dit lotissement à la commune de PONCINS, en vue de son intégration dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal accepte la rétrocession de la voirie (225 ml et 1350 m² de surface), des trottoirs (230 m²) et de l'éclairage public à titre gracieux.

Les espaces verts, le réseau d'eau potable, le réseau d'eaux usées, le bassin de rétention resteront à la charge de l'association.

Pour effectuer l'extinction de nuit, il sera nécessaire d'installer une horloge astronomique (environ 500€ selon l'estimation du SIEL) à la charge de l'association.

Par ailleurs, lors de la réalisation du Clos Marie-Antoinette, le passage important de camions pourrait endommager la voirie.

(Délibération n° 23-10-2019-8)

4. Présentation et approbation du Rapport d'Activité 2018 de la Communauté de Communes de Forez-Est

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Il présente à l'assemblée ce rapport et informe qu'il est à la disposition des élus et des administrés sur le site de Forez-Est : www.forez-est.fr.

Le Conseil Municipal adopte avec 8 voix pour et une abstention ce rapport.

(Délibération n° 23-10-2019-9)

5. Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mise à jour du tableau des effectifs et de l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion de la Loire du 25 septembre 2019, il est nécessaire de créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles « ATSEM » principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de travail de 29 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer le poste d'ATSEM.

(Délibération n° 23-10-2019-10)

5. Demande de subvention des Restaurants du Cœur

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 100€ à l'association Restaurants du Cœur.

(Délibération n° 23-10-2019-11)

6. Courriers et mail

Le conseil municipal prend connaissance :

- du courrier du Conseil Départemental relatif au guide de communication,
- du courrier de monsieur Éric MARCARDIER et de la réponse de monsieur Robert FOYATIER,
- du courrier de monsieur DINO CINIERI,

7. Réunions et manifestations

- Conseil municipal : **Jeudi 5 décembre ou jeudi 12 décembre 2019 à 20h30,**
- CMJ : Vendredi 8 novembre à 16h45
- Commémoration du 11 novembre : Lundi 11 novembre à 9h45 Cour de la Mairie,
- Réunion Téléthon : Jeudi 14 novembre à 20h30,
- Repas des Anciens : Mercredi 11 décembre à 12h
- Vœux : Dimanche 5 janvier à 10h30
- La Commission voirie se réunira le mercredi 6 novembre à 14h pour étudier le programme voirie 2020.

Pour extrait certifié conforme
A PONCINS, le 24 octobre 2019

Le Maire
Julien DUCHÉ

